Macron est tellement haï que certains cauchemardent en parlant d’un 3ème mandat… Possible ou pas ?

écrit par ARGO | 31 mars 2023

MACRON POURRAIT-Il SE REPRÉSENTER POUR UN TROISIÈME MANDAT EN 2027 ?

L’article 6 de la constitution stipule que le président est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Nul ne peut exercer plus de deux mandats indique ce même article.Mais, le 25 octobre dernier, le Conseil d’État a donné le feu vert au Premier ministre polynésien qui se demandait si le président de cet atoll du Pacifique pouvait se présenter pour un troisième mandat. Pourquoi cette entorse aux règles en vigueur?

Une loi organique précise que le président de cette collectivité d’Outre-Mer ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. Mais le président Édouard Fritch avait succédé à Gaston Flosse qui venait de démissionner en cours de mandat. Donc le premier mandat de Fritch était inférieur à cinq ans, d’où la décision du Conseil d’État. Fritch pouvait se représenter. Il n’en fallait pas plus pour que les esprits s’emballent.

En effet, si Macron dissolvait l'Assemblée nationale avant le terme de son deuxième quinquennat et perdait les élections législatives qui s'ensuivraient, en démissionnant, il pourrait ainsi briguer un troisième mandat. L'intérim serait assuré par le président du Sénat. L'ancien garde des Sceaux , Jean-Jacques Urvoas, professeur de droit public à l'université de Brest, estime que oui. Coup de tonnerre (de Brest) dans le Landernau! Il s'en est ouvert dans les colonnes de l'Opinion. En démissionnant avant 2027, notre génie national, Mozart de la finance et autres distinctions, pourrait ainsi se représenter. Si la Macronie s'en est réjouie, j'ai senti le vent du boulet et la peur m'envahir. Quinze ans de Macron, c'est plus que je ne pourrai supporter. J'ai calculé que j'aurai atteint l'âge respectable de quatre-vingt un ans à l'échéance de sa troisième dictature. Si je ne trépasse pas avant. Il devrait aussi penser à Brigitte, qui s'envieillit. Il faudra peut -être songer à lui installer un monte-escalier à l'Élysée, aux frais du contribuable, bien sûr.

D'autres spécialistes en droit constitutionnel m'ont un peu rassuré. Un peu seulement. Selon Paul Cassia, spécialiste en la matière, si Macron se représentait en 2027, ce serait un détournement de l'esprit de la loi. Selon lui, il aurait été plus clair d'écrire que personne ne pouvait être élu plus de deux fois. La formule actuelle de cet article prête à confusion. Si le président démissionnait en cours de mandat et décidait de se représenter en 2027, c'est le Conseil constitutionnel qui trancherait. Il lui faudrait 500 parrainages validés par l'institution, qui pourrait avoir son mot à dire pour vérifier que cette troisième candidature est bien conforme à la constitution. Ce qui n'est pas très rassurant quand on songe que le Conseil est largement acquis à Macron. Les membres sont nommés par tiers par le chef de l'État, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. La durée du mandat de ces Sages est de neuf ans. Ils seront donc là lors de la prochaine échéance.

Dominique Chagnollaud, professeur de droit constitutionnel à Paris 2, estime peu probable que le président interprète la constitution à son avantage. (Il ne doit pas le connaître). Il estime que le texte ne parle pas de la fin de ses mandats mais de ses mandats tout court, et peu importe qu'il aille au terme ou non du deuxième. On aimerait le croire.

Juan Branco, l'avocat bien connu, évoque une autre piste : Macron pourrait se représenter pour un troisième mandat en rétablissant le septennat en lieu et place du quinquennat. Mais pour cela, notre gloire nationale doit procéder à la révision de la constitution. Deux solutions : le référendum, ou l'approbation par le Parlement (Sénat et Assemblée nationale) réuni en congrès. Si la demande de révision émane du Parlement, il faut un référendum pour l'approuver. Un référendum pour Macron, c'est plutôt risqué. Idem pour le Parlement réuni en congrès où il faut l'approbation des 3/5 des congressistes. Je pense que c'est mission impossible. De plus, le quinquennat a été adopté le 24 septembre 2000 et n'a été mis en application que pour le deuxième mandat de Jacques Chirac, en 2002 et ne pourrait donc pas être appliqué pour le deuxième quinquennat du président actuel.

Je pense que si Macron dissolvait l'Assemblée nationale pour pouvoir démissionner; s'il perdait ces nouvelles élections législatives, ce serait dans le but d'installer le désordre et l'instabilité politique en France, espérant ainsi qu'au vu des désordres induits par sa démission et une Assemblée nationale ingérable, les Français le plébiscitent pour un troisième quinquennat. Est-il assez tordu pour aller jusque là?

ARGO